

Élections Professionnelles 2022

Ouvrir son espace électeur



À vos côtés,

pour gagner.

Si vous avez des difficultés à lire cet email, merci de [cliquer ici](#) pour l'ouvrir dans votre navigateur.

Jeudi 13 octobre, Un mail a été envoyé sur les messageries professionnelles de tous les personnels. Il contient un lien unique et personnalisé pour ouvrir son espace électeur.

Cliquez sur ce lien pour accéder au portail élections.

Ne supprimez pas ce mail et conservez le pendant toute la durée de la campagne d'élections.

=> Comment consulter sa messagerie professionnelle ?

DOCUMENT À CONSERVER

Élections professionnelles 2022

Madame, Monsieur,

Vous allez participer, en décembre prochain, aux élections professionnelles 2022 dans l'un de nos trois ministères : éducation nationale et jeunesse, sports, enseignement supérieur et recherche. Le présent message vous est adressé pour vous permettre d'accéder à votre compte électeur. Conservez-le, il vous sera utile jusqu'à la période de vote.

Dès à présent, le portail Elections est ouvert. L'espace de vote, accessible depuis ce portail Elections, ouvrira le jeudi 1er décembre 2022 à 08h00 et fermera le jeudi 8 décembre 2022 à 17H00, heure de Paris.

Vous trouverez, ci-après, **le lien à usage unique qui va vous permettre d'activer votre compte électeur**, de créer et enregistrer votre mot de passe Elections et de choisir votre question défi de réassort et enregistrer votre réponse à cette question.

Ce lien ci-après ne peut être utilisé qu'une seule fois et il va vous rediriger automatiquement vers le portail élections :

Lien à usage unique (OTL) Icône Code d'accès [Accéder au portail Elections](#)

Définissez le mot de passe de votre espace électeur en respectant les règles de sécurité.

Conservez ce mot de passe, il est nécessaire pour se connecter à son espace électeur **et il sera donc nécessaire pour voter en décembre.**

=> Accès au « pense-bête » du Snes-FSU

A CONSERVER
JUSQU'AU VOTE

Identifiant (le mail académique) :

Le mot de passe (à choisir, 12 caractères min)

la réponse à la question défi (oui vous allez être mis-e au défi !)

Initialisation du mot de passe Élections

Ce mot de passe doit exclusivement comprendre :

- entre 12 caractères et 256 caractères
- au moins une lettre en minuscule non-accentuée
- au moins une lettre en majuscule non-accentuée
- au moins un chiffre
- au moins un caractère spécial

* : champ obligatoire

Mot de passe Élections *

Confirmation du mot de passe Élections *

- Pour accéder au portail Élections, veuillez saisir votre **mot de passe Élections** et le confirmer ;
- puis recopiez le **CAPTCHA** visible sur cet écran.

Veuillez saisir le CAPTCHA ci-dessous :



CAPTCHA *

RETOUR

CONNEXION

Dernière étape avant l'activation du compte : la « Question défi » !

Choisissez votre « Question défi » et saisissez sa « réponse secrète », elles seront utiles en cas de perte de votre mot de passe ou code de vote.

Elections Professionnelles 2022

AIDE/FAQ

Afin d'activer votre compte, veuillez sélectionner une question défi, saisir votre réponse secrète et la confirmer.

Choix de la Question défi

Répondre à la Question défi choisie *

Ressaisir la réponse à la Question défi *

ACTIVER SON COMPTE

ACCÈS SANS ACTIVATION

Selon votre souhait :

- vous pouvez directement accéder au portail Élections sans activer votre compte. Pour ce faire, il n'est pas utile de renseigner votre phrase défi et votre réponse secrète. Cliquez sur **ACCÈS SANS ACTIVATION** (cet accès sans activation de compte n'enregistre pas le mot de passe Élections que vous avez renseigné sur l'écran précédent). De ce fait, lors d'une prochaine connexion, vous serez de nouveau invité(e) à créer votre mot de passe Élections ;
- vous pouvez d'ores et déjà activer votre compte en renseignant votre question défi, votre réponse secrète et cliquer sur **ACTIVER SON COMPTE**. Ainsi vous bénéficierez de l'enregistrement définitif de votre mot de passe Élections créé sur l'écran précédent.

La question défi et la réponse secrète enregistrées pourront vous servir dans le cadre d'une procédure de réassort de votre code de vote.

Voilà, votre espace ou compte électeur est maintenant ouvert. **C'est grâce à lui que vous pourrez voter du 1^{er} au 8 décembre 2022.**

Il vous permet également de vérifier les scrutins auxquels vous participez ou encore, de consulter les listes électorales de vos scrutins.

Elections Professionnelles 2022

AIDE/FAQ

Votre compte a bien été activé. Votre question défi et votre réponse secrète ont été enregistrées.

Bienvenue sur votre portail Elections

- Mes informations pratiques**
 - > Edito
 - > Aide en ligne - Foire aux questions
 - > Formulaire de demande d'assistance
 - > Accéder au tutoriel en ligne "Parcours électeur"
 - > Accéder au tutoriel en ligne "Parcours de vote"
 - > Accéder au tutoriel en ligne "Réassorts"
- Mes scrutins**
 - > Consulter les listes électorales de mes scrutins
 - > Consulter mes scrutins (ceux pour lesquels je suis électeur) et leurs listes de candidats
 - > Formuler une réclamation
- Mon Compte**

M. LEROUX WILLY

 - > Mes informations personnelles
- Je Vote**

Ouverture du vote dans

48	16	28
Jour(s)	Heure(s)	Minute(s)

Ouvert du jeudi 01 décembre 2022 à 08h00 au jeudi 08 décembre 2022 à 17h00 (Heure de Paris)



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU

